

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 09/04/2024,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
CPARA240015	Monsieur	BOURGEOIS	Mathias	23/09/2005	Lyon 3e Arrondissement
CPARA240020	Madame	CHAINEL	Océane	22/02/2004	La Teste-de- Buch
CPARA240021	Madame	CROZE	Manon	29/08/1998	Valence
CPARA240016	Monsieur	DOTHAL	Gabriel	22/05/2002	Bourgoin- Jallieu
CPARA240017	Monsieur	EL KHAYARI	Abdelwahad	17/09/1996	ORAN
CPARA240022	Monsieur	MOQUET	Antonin	01/10/2000	Roanne



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

CPARA240018	Monsieur	RIVATON	Prakash	14/07/1982	BOMBAY
CPARA240023	Madame	SMAJLI	Arlinda	12/12/1990	SHKODER
CPARA240019	Monsieur	YANSANE	Facinet	08/05/2001	Grenoble

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 11/04/2024

Pour le Recteur de région académique,
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports


Bruno FEUTRIER